

**DELIB 31-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 30 septembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 25/09/2024

Date d'affichage : 25/09/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les trente septembres à 19h04, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, Mme. Marie-Pascale PRADES et Maud FLAMANT Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES, M. Frédéric MAIXANDEAU et M. François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Frédéric MAIXANDEAU à partir de la délibération 36-2024

Secrétaire de séance : Mme Françoise BARBERI

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **DESTINATION DE LA PARCELLE ZH 0276 : Parcelle cimetière**

M. le Maire explique au conseil qu'en séance du 4 juin 2007, il avait décidé de l'acquisition de la parcelle ZH 0276 pour y implanter un nouveau cimetière au prix de 2€ le m².

En séance du 29 juin 2017 cet emplacement avait été mis à disposition de l'association Agility sous forme de convention. A date suite à la procédure en cours de reprise de concessions, suite aux rétrocessions par des administrés de concessions, suite au travail des élus en charge du cimetière Mme Arlette GLORIA, M. François MONTAGNE et M. Manuel GONCALVES, de nombreux emplacements restent libres dans le cimetière place des Ormeaux. Il n'est plus utile de créer un nouveau cimetière.

Etant donné que la parcelle n'est pas inscrite au PLUI en terre réservée pour le cimetière.

M. le maire propose au conseil, de ne pas dédier l'utilisation de cette parcelle qui se situe en zone urbaine à un projet de création de cimetière mais de l'ouvrir à d'autres projets qui seront à définir par le conseil.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 4

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance
Françoise BARBERI

